

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1130)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Blanc et M. Houillon

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de conséquence pour tenir compte de la suppression du procureur de la République financier.